



L'Atelier des Familles (LAF) en 2022-23 : l'hébergement de projet

Pour l'année 2022-23, LAF opte pour un **nouveau fonctionnement** avec l'**hébergement d'un projet : La Compagnie SAC**. Cette "expérience pilote" doit permettre de tester ce nouveau format. Si elle est concluante, le bilan sera communiqué au printemps, et l'appel à projets sera ouvert pour l'année suivante.

Pourquoi ce choix ?

Le constat est que nos ateliers, même subventionnés et gratuits pour le public, ne correspondent apparemment plus aux besoins des familles en 2022.

La gestion de l'association est bénévole, et la lourdeur des organisations et des annulations à répétition a entraîné une démotivation et une forme d'épuisement des bénévoles, pourtant très engagés. Nous avons alors cherché une solution pour redynamiser le projet.

C'est quoi l'idée ?

Rebondir et continuer à accompagner les familles ! Héberger un projet, ça veut dire :

- des porteurs de projet contactent LAF (particuliers ou professionnels)
- LAF vérifie que leur projet est en cohérence avec le sien (intentions et valeurs)
- LAF accueille le nouveau projet en mettant toutes ses ressources associatives à disposition
- les porteurs de projet gèrent de A à Z et rendent compte régulièrement à LAF

Résultat : tout le monde est content !

- les bénévoles ont une charge allégée
- les porteurs de projet bénéficient d'un cadre pour faire exister et grandir leur initiative
- les familles accèdent à de nouvelles propositions
- LAF trouve un nouveau souffle

Les porteurs de projets s'engagent sur les points suivants :

- le projet doit être collectif, avec un minimum de 2 personnes ou 2 entités pour le mener
- ils sont autonomes pour leur gestion de projet et s'engagent à gérer les postes suivants : organisation, communication et inscriptions, devis et facturation, avec accès à toutes les ressources de LAF (page Facebook, site internet, HelloAsso, accès aux salles municipales, accès aux demandes de subventions, et les documents du Drive de l'asso). Et les infos sont transmises à l'asso pour la gestion globale.
- s'ils sont professionnels, ils s'engagent dans le projet associatif en proposant au moins une action bénévole dans l'année
- ils s'engagent aussi à ce que chaque prestation rémunérée hébergée fasse l'objet d'une participation financière au projet associatif

L'Atelier des familles s'engage sur les points suivants :

- les participations financières sont vouées à financer des événements accessibles au public gratuitement ou avec une faible participation aux frais
- une page dédiée par projet sera visible sur le site internet, et mise à jour par les porteurs de projet. Ces pages seront construites par Coup d'Plume, prestataire.
- des réunions trimestrielles sont organisées pour rester en lien, faire des bilans réguliers et accompagner les projets

Merci à toutes et à tous pour votre soutien. Bienvenue à la Compagnie SAC et à bientôt !